



Résumé

De nos jours, **l'État n'a pas d'autre choix que de partager la gestion de l'intérêt général avec les citoyens, qui doivent prendre leur part de responsabilité.** Des citoyens qui, dans nos démocraties occidentales aisées, contrairement aux discours pessimistes sur

l'individualisme et l'égoïsme, s'impliquent de plus en plus dans les domaines d'intérêt public. Ces générosités se manifestent sous deux formes principalement : le « **bénévolat** » et le « **don** ». Aujourd'hui, les cadres juridiques et fiscaux, qui ont permis leur essor, sont stabilisés. Ils sont satisfaisants et, sans doute, serait-il dangereux de vouloir les réformer sans vision globale et cohérente et sans concertation. L'on ne saurait toutefois se satisfaire de la situation actuelle. En effet, en termes de dons d'argent et de bénévolat, la France se situe à un niveau tout juste honorable. Or, des marges importantes de progression existent qui permettraient à la France de se hisser au niveau des pays les plus solidaires.

Pour y parvenir, le monde associatif a besoin d'un coup de pouce : pour aider chacun à prendre conscience de l'intérêt de l'engagement social et citoyen ; pour accélérer le développement du bénévolat ; pour enraciner durablement la confiance, surtout auprès des non-donneurs et des financeurs institutionnels. Encourager les générosités, sous toutes leurs formes, constitue donc un enjeu fondamental auquel le présent rapport tente d'apporter sa contribution. À cet effet, il formule dix recommandations regroupées autour de quatre grandes orientations :

1- Faire la promotion de toutes les générosités (don d'argent, de temps, d'organes, etc.) auprès de l'opinion publique.

Pour ce faire, il conviendrait d'accorder le label « Grande Cause nationale » aux générosités, ce qui permettrait de mettre en œuvre une grande campagne de communication nationale déclinée aux plans régional et local.

L'incitation fiscale, déjà très favorable quoique complexe et surtout mal connue des publics concernés, ne peut être l'instrument exclusif de la relance du mécénat en France. La générosité, sous toutes ses formes – financière, bénévolat, etc. – nécessite d'être promue et encouragée au plan médiatique. Chaque année, une campagne est agréée par le Premier

ministre en tant que « *grande cause nationale* », ce qui ouvre droit à la diffusion gratuite de messages sur les antennes des radios et télévisions publiques. Pour l'année 2009, ce label pourrait être accordé à une campagne de mobilisation des générosités, laquelle serait soutenue et portée par le secteur associatif et cofinancée par l'État (à l'exemple du Royaume-Uni où l'État s'investit à hauteur de 50 %). Une telle campagne permettrait en priorité de faire connaître le nouveau dispositif fiscal, né en 2003 et modifié en 2005, et de faire évoluer les comportements des donateurs redevables de l'impôt sur le revenu. Il s'agirait, plus généralement, d'encourager les Français à s'impliquer davantage dans la vie de la cité, au travers du bénévolat et du don.

2- Mieux structurer et faire connaître l'offre de contrôles obligatoires et volontaires afin d'accroître la confiance des non-donneurs privés, des entreprises et des financeurs publics dans les associations et fondations qui bénéficient d'aides publiques et/ou de dons défiscalisés des particuliers.

Malgré les nombreux contrôles auxquels se soumettent bien volontiers les associations et fondations, un certain manque de confiance des publics susceptibles de devenir de nouveaux donateurs – qui trouvent une justification dans quelques très rares et anciens scandales – est l'un des principaux freins au développement de la générosité. Il est donc urgent de lever cet obstacle de façon simple, transparente et incontestable. Par ailleurs, il conviendrait de rendre cohérents entre eux les systèmes de contrôle des fondations et ceux des fonds de dotation. Ces derniers, nés d'une loi du 4 août 2008, constituent une incitation favorable au développement de la générosité. Ils ne sont soumis qu'au contrôle d'un commissaire aux comptes alors que les fondations doivent se soumettre à des contrôles très lourds. À cet égard, il serait opportun de mettre en place un registre contenant des informations exhaustives provenant des préfectures, ce qui permettrait de procéder à une évaluation après quelques années. Ce registre serait placé sous l'autorité et le contrôle du ministère de l'Intérieur.

3- Développer le bénévolat et l'ancrer durablement dans le vécu quotidien des Français par :

- l'implication des jeunes au travers du système éducatif ;
- l'implication de l'entreprise et de ses salariés ;
- l'encouragement des demandeurs d'emploi ;
- le renforcement du réseau France Bénévolat déjà présent sur l'ensemble du territoire.

Le monde associatif constitue le principal cadre organisé de l'engagement bénévole. Il complète, voire pallie l'absence du service public. En France, quatorze millions de personnes sont investies dans le bénévolat associatif. Encore ce chiffre ne prend-t-il pas en compte ce qu'on appelle « le bénévolat direct » (donner un coup de main à une voisine âgée, s'occuper de ses petits-enfants, accompagner une sortie scolaire, etc.). En France, 28 % de la population de plus de 15 ans consacre une partie de son temps (environ 86 heures par an) à servir d'innombrables causes d'intérêt collectif. **Les Français ne sont donc pas avares de leur temps. Mais ils ne sont pas non plus les plus généreux.** D'autres pays font beaucoup mieux (le Canada, les Pays-Bas, les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Allemagne, etc.) et, partout, cette tendance se développe.

4- Mutualiser, de façon accrue, les moyens. Il s'agit d'optimiser les ressources et d'améliorer les pratiques des associations, qui œuvrent partout en France dans l'intérêt des publics concernés par un effort volontaire de mise en commun, à chaque fois que cela est possible, des ressources matérielles et financières, des savoir-faire, des formations, dans le respect – bien entendu – de leur indépendance et de leur liberté d'action.

Ces mesures ne sont pas révolutionnaires. Et pour cause, elles sont le fruit de la réflexion de praticiens engagés de longue date dans la vie associative et qui tous sont persuadés qu'elles constitueront un progrès notable pour permettre à notre société de progresser vers une citoyenneté mieux assumée et vers une solidarité plus partagée.

Propositions

Faire des générosités une grande cause nationale

1) Accorder le label « grande cause nationale » aux générosités afin d'en promouvoir toutes les formes.

Labelliser et certifier

2) Renforcer la reconnaissance du Comité de la Charte en faisant en sorte que les quelque 200 très grandes associations et fondations qui font appel à la générosité du public soient, sur une base volontaire, contrôlées tous les ans par le Comité de la Charte.

3) Étendre la mission du commissaire aux comptes, au-delà de la certification des comptes, à la vérification de la conformité à des référentiels spécifiques, définis en commun par les coordinations associatives concernées et le Comité de la Charte.

4) Rendre obligatoire, pour toute association ou fondation, grande ou petite, faisant appel aux générosités privées et/ou bénéficiant de subventions publiques, la publicité de son rapport annuel et, plus généralement, de l'ensemble des rapports de contrôle qui la concernent.

5) Assurer le contrôle des « fonds de dotation » par la mise en place, au niveau du ministère de l'Intérieur, d'un registre qui en tiendra une liste exhaustive, à partir d'informations fournies par les préfetures.

Développer le bénévolat associatif

6) Impliquer les systèmes éducatifs dans l'engagement précoce des jeunes en mobilisant à la fois, l'Éducation nationale et le monde associatif.

7) Inciter les entreprises à encourager leurs salariés et futurs ex-salariés (les retraités) à s'engager dans le bénévolat.

S'agissant des salariés, un « groupe d'action » pourrait être mis en place pour étudier les voies et moyens permettant de développer le bénévolat d'entreprise. Quant aux retraités, leur implication dans le bénévolat associatif passe par la mise en œuvre en amont d'un processus d'accompagnement, individuel ou collectif, à la transition travail/retraite, et par la définition d'un « nouveau projet de vie ».

8) Favoriser le bénévolat des demandeurs d'emploi afin d'accélérer leur retour sur le marché du travail.

Cela passe par a) le développement de partenariats pragmatiques entre le Service public de l'emploi et les associations, qui permettraient notamment d'identifier des missions bénévoles susceptibles de remobiliser les demandeurs d'emploi intéressés et motivés à la perspective de développer leurs compétences dans le cadre d'un bénévolat ; b) une forte sensibilisation des entreprises et des recruteurs au fait que les associations sont des lieux de qualification et de développement des compétences ; c) une plus grande reconnaissance, par les recruteurs, du « Passeport Bénévole® ».

9) Accélérer la mise en place d'un réseau territorial de soutien au bénévolat en renforçant le réseau territorial de France Bénévolat.

Mutualiser les moyens associatifs

10) Encourager la mutualisation des moyens et des savoir-faire entre associations aux plans intercommunal et départemental.